

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Pourquoi voter ?

Ces élections interviennent dans un contexte particulier. Le gouvernement veut vider de leur sens toutes les instances de consultations qui vous permettent de participer, par l'intermédiaire de vos élu-es, à l'organisation et au fonctionnement du service public comme à l'élaboration des règles statutaires et aux décisions individuelles sur nos carrières.

L'immense majorité des personnels est attachée à ce système. Chaque année, le SNUEP-FSU répond aux multiples demandes des PLP lors des opérations de carrière et de mouvement. Pour conserver cette capacité d'action, pour éviter une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières, la mobilisation de toutes et tous est impérative.

Participer massivement à ces élections professionnelles, en votant, est essentiel. Votre voix compte !

Comment voter ?

Le scrutin se déroulera du **jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre** sous forme électronique.

1. J'accède à mon espace électeur en créant mon mot de passe : je me connecte sur elections2018.education.gouv.fr (dès maintenant).

- Je mets sur elections2018.education.gouv.fr mon adresse académique (prenom.nom@ac-versailles.fr)
- 15 minutes au plus tard, je reçois sur ma boîte académique un lien pour créer mon mot de passe.
- je me connecte à ma boîte académique (MDP par défaut le numen). Je clique sur ce lien.
- je fais une proposition de mot de passe entre 8 et 24 caractères avec une majuscule, un chiffre etc. Je répète mon mot de passe.

Jusqu'au 14 novembre, je peux contester mon profil.

2. Je récupère mon **identifiant** de vote (pli cacheté remis entre le 5 et le 19 novembre (date rectifiée suite aux retards) ou réception par mail). Si je perds mon identifiant, je peux en obtenir un nouveau via mon espace électeur (elections2018.education.gouv.fr) jusqu'à la clôture du vote.


3. Dès le 29 novembre 10 h (heure de Paris), **je vote !** J'accède à l'espace de vote via elections2018.education.gouv.fr grâce à mon identifiant et mon mot de passe. **Je vote à tous les scrutins auxquels je suis électeur/trice.** Je vote avant le 6 décembre 17 h (heure de Paris).

Qui vote pour quelle(s) instance(s) ?

Pour mon métier de PLP je vote SNUEP-FSU et FSU

Je suis...	PLP Titulaire	Contractuel-le enseignant-e, AED ou AESH	PLP Stagiaire
CT ministériel	je vote		
CT académique	je vote		
CAP nationale	je vote		
CAP académique	je vote		
CCP		je vote	

Contractuel-le, puis-je voter ? OUI si je suis en CDI ou en CDD depuis au moins deux mois à la date du 29 novembre 2018, et pour une durée minimale de six mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois.



La durée du mandat est de 4 années. Les personnels élus sont rééligibles la fois suivante.

- ✚ Les **PLP stagiaires** votent deux fois pour la représentation aux CTM et CTA.
- ✚ Les **PLP titulaires** votent quatre fois (CTM et CTA ainsi que CAPN et CAPA).
- ✚ Les **personnels contractuels enseignant-es, AED et AESH** votent trois fois (CTM et CTA et CCP)

A quoi servent les différentes instances ?

Deux votes pour les CT

L'élection se fait tous corps confondus

1^{er} vote

Le CTM (Comité Technique Ministériel) 15 représentants y siègeront.

Il est consulté sur ce qui est relatif :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et leur incidence sur les personnels
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles
- à l'insertion professionnelle
- à l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations

2^{ème} vote

Le CTA (Comité Technique Académique) 10 représentants y siègeront.

Le comité technique académique est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie.

Je clique



Deux votes pour les CAP

L'élection se déroule par corps (les PLP)

3^{ème} vote

La CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) 10 représentants y siègeront.

La Commission Administrative Paritaire est une instance dans laquelle siègent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants élus du personnel.

Ces commissions concourent à la garantie de l'équité de traitement par l'administration entre les fonctionnaires d'un même corps. Lors de ces commissions, par une déclaration liminaire, le **SNUEP FSU** fait connaître ses positions à l'administration. Les commissaires paritaires interviennent pour défendre les droits et les intérêts des personnels individuellement et collectivement.

Nos représentants vérifient que toutes les règles soient scrupuleusement respectées lors du mouvement inter-académique.

4^{ème} vote

La CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) 10 représentants y siègeront.

Les représentants en CAPA interviennent sur :

- les évaluations (réduction d'ancienneté)
- promotions de grade (HC et classe exceptionnelle)
- mutations
- titularisations
- sanctions disciplinaires.

Je clique



Un vote pour la CCP

5^{ème} vote

Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles. Les Commissions consultatives paritaires (CCP) concernent les non titulaires et les AED.

Elles sont consultées notamment en cas de sanction disciplinaire, de licenciement. Les attributions des CCP sont cependant encore trop restrictives : leur rôle doit être élargi et rapproché de celui des CAP des personnels titulaires.

Il existe dans chaque académie trois CCP :

- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation (les « contractuels »).
- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, AESH).
- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé.

Je clique



Listes proposées au niveau académique par la FSU (CTA) et le SNUEP-FSU (CAPA).

Liste CTA



Liste CAPA



Répartition genrée : 15 femmes - 5hommes

Répartition genrée : 11 femmes - 9hommes

Rang	Nom-Prénom	Syndicat
Dé1	Sophie VENETITAY	SNES
2	Martine DUPRE-FELIX	SNUIPP
3	Sylvie DONNE LACOUTURE	SNASUB
4	Olivier GUYON	SNUEP
5	Bruno MARECHAL	SNEP
6	Antoine TARDY	SNES
7	Pascal HOUDU	SNUIPP
8	Patricia BRAIVE	SNICS
9	Albine CAILLIE	SNUAS-FP
10	Laure GENESTE	SNES
11	Rémy CAVALLUCI	SNASUB
12	Geneviève ROYER	SNES
13	Véronique HOUTTEMANE	SNUIPP
14	Rozen HEROUX	SNEP
15	Ruth RIEUX	SNUEP
16	Sandrine BATY	SNUIPP
17	Evelyne COLLIN	SNPI
18	Frédérique BOUCHEZ	SNASUB
19	Yelena SUSIC	SNES

Grade	Rang	Nom-Prénom	Etablissement
Classe Ex	1	LINOTTE Vincent	LPO CAMILLE CLAUDEL, MANTES LA VILLE
Classe Ex	2	SCHAEFFER Corinne	LPO EUGENE RONCERAY, BEZONS
Hors classe	1	DAUBRESSE Fabien	LP GUSTAVE EIFFEL, MASSY
Hors classe	2	GUYON Olivier	LPO LAVOISIER, PORCHEVILLE
Hors classe	3	ALLAN Samir	LP FERDINAND BUISSON, ERMONT
Hors classe	4	JUVIN Marie-Claude	LPO GUSTAVE EIFFEL, RUEIL MALMAISON
Hors classe	5	COTTÉ Valérie	LPO LAVOISIER, PORCHEVILLE
Hors classe	6	MARRAS Ernest	LP GUSTAVE EIFFEL, MASSY
Classe normale (CN)	<u>1</u>	BOUILLAUD Dominique	LPO SEDAR SENHOR, MAGNANVILLE
CN	2	BETTAYEB Rafikha	LP DE PRONY, ASNIERES SUR SEINE
CN	3	RIEUX Ruth	LP VASSILY KANDINSKY, NEUILLY SUR SEINE
CN	4	PENCOLE Christophe	LP LOUIS DARDENNE, VANVES
CN	5	FABIAN Lucia	LPO HENRI POINCARÉ, PALAISEAU
CN	6	HERY Ariane	LP CHARLES BAUDELAIRE, EVRY
CN	7	CREMASCHI Mailys	LP LOUIS BLERIOT, TRAPPES
CN	8	VIGNUALES Matthieu	LPO JULES VERNE, CERGY
CN	9	LAVIELLE Sandra	LPO PARC DE VILGENIS, MASSY
CN	10	SCOTTO Isabelle	LPO GASPARD MONGE, SAVIGNY SUR ORGE
CN	11	DIET Virginie	LPO JEAN ROSTAND, MANTES LA JOLIE



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

DES ÉLU-ES POUR VOUS DÉFENDRE !

ACADEMIE DE VERSAILLES

Le **SNUEP-FSU** est le syndicat spécifique des PLP.

Tous nos responsables enseignent, aucun n'est totalement déchargé, cela leur permet de connaître et de partager la réalité quotidienne de la profession. Aucun responsable et aucun militant ne perçoit d'indemnités.

Le **SNUEP-FSU Versailles** siège dans toutes les commissions paritaires(CAP) et techniques(CT) et **porte les revendications des PLP.**



Les élus paritaires du **SNUEP-FSU Versailles** s'attachent à défendre tous les dossiers de collègues qui leur sont communiqués dans le respect des textes réglementaires et de l'équité pour tous.

Loin de nous enfermer, les textes nous protègent de l'arbitraire.

Le **SNUEP-FSU** possède un profond attachement à la polyvalence des établissements permettant un meilleur brassage des catégories socio-professionnelles.

Les élus aux comités techniques se sont toujours opposés aux transferts des filières professionnelles des LPO vers les LP (Ionesco Issy les Moulineaux ou G Monge à Savigny par exemple).

Dans la plus grande académie de France, nous accompagnons les nouveaux collègues durant leur entrée dans le métier (Reclassement).

Nous défendons les **conditions de travail** et **les droits** de toutes et tous.

Nous garantissons la **transparence** des deux mouvements (inter et intra) en vérifiant les barèmes transmis par l'administration.

VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE, UNE EXIGENCE SOCIALE !

RASSEMBLÉ-ES AVEC LE SNUEP-FSU !



→Contre les nouvelles grilles horaires diminuées en CAP et BAC imposées par le ministre (suppressions de postes et diplômes au rabais).

→Contre les mixages des publics (apprentis + élèves), et parcours à la carte.

→Contre les injonctions pédagogiques qui vont à l'encontre de notre liberté.

→Contre l'approche utilitariste des enseignements généraux.



→Pour le retrait de la réforme Blanquer.

→Pour le dégel du point d'indice, le rattrapage du pouvoir d'achat et le retrait de la journée de carence.

→Pour l'amélioration des conditions de travail et la mise en place d'une véritable médecine du travail.

→Pour des diplômes assortis d'épreuves ponctuelles cadrées nationalement.

**DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE**

JE VOTE SNUEP-FSU

